UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

DE L'UIT

Rectificatif 1 X.882(11/95)

RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS APPLICATIONS OSI – OPÉRATIONS DISTANTES

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION –
OPÉRATIONS DISTANTES: RÉALISATIONS
OSI – SPÉCIFICATION DU PROTOCOLE
DE L'ÉLÉMENT DE SERVICE
D'OPÉRATIONS DISTANTES

RECTIFICATIF TECHNIQUE 1

Rectificatif 1 à la Recommandation UIT-T X.882

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Au sein de l'UIT-T, qui est l'entité qui établit les normes mondiales (Recommandations) sur les télécommunications, participent quelque 179 pays membres, 84 exploitations de télécommunications reconnues, 145 organisations scientifiques et industrielles et 38 organisations internationales.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution nº 1 de la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), (Helsinki, 1993). De plus, la CMNT, qui se réunit tous les quatre ans, approuve les Recommandations qui lui sont soumises et établit le programme d'études pour la période suivante.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI. Le texte de la Recommandation X.882, rectificatif 1, de l'UIT-T a été approuvé le 21 novembre 1995. Son texte est publié, sous forme identique, comme Norme internationale ISO/CEI 13712-3.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X

RÉSEAUX DE COMMUNICATION DES DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

(Février 1994)

ORGANISATION DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE X

Domaine	Recommandations	
RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES		
Services et services complémentaires	X.1-X.19	
Interfaces	X.20-X.49	
Transmission, signalisation et commutation	X.50-X.89	
Aspects réseau	X.90-X.149	
Maintenance	X.150-X.179	
Dispositions administratives	X.180-X.199	
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS		
Modèle et notation	X.200-X.209	
Définition des services	X.210-X.219	
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220-X.229	
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230-X.239	
Formulaires PICS	X.240-X.259	
Identification des protocoles	X.260-X.269	
Protocoles de sécurité	X.270-X.279	
Objets gérés de couche	X.280-X.289	
Test de conformité	X.290-X.299	
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX		
Considérations générales	X.300-X.349	
Système mobiles de transmission de données	X.350-X.369	
Gestion	X.370-X.399	
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400-X.499	
ANNUAIRE	X.500-X.599	
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES SYSTÈMES		
Réseautage	X.600-X.649	
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650-X.679	
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680-X.699	
GESTION OSI	X.700-X.799	
SÉCURITÉ	X.800-X.849	
APPLICATIONS OSI		
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850-X.859	
Traitement des transactions	X.860-X.879	
Opérations distantes	X.880-X.899	
TRAITEMENT OUVERT RÉPARTI	X.900-X.999	

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1)	Paragraphe 10.5.3	1
2)	Annexe B	2

Résumé

Le présent rectificatif technique à la Rec. $X.882 \mid ISO/CEI 13712-3$ apporte quelques modifications et corrections rédactionnelles mineures à la description ASN.1.

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – OPÉRATIONS DISTANTES: RÉALISATIONS OSI – SPÉCIFICATION DU PROTOCOLE DE L'ÉLÉMENT DE SERVICE D'OPÉRATIONS DISTANTES

RECTIFICATIF TECHNIQUE 1 (à la Rec. X.882 | ISO/CEI 13712-3)

1) Paragraphe 10.5.3

Remplacer le contenu du module ASN.1 par le suivant:

2) Annexe B

Dans le module:

Remote-Operations-Abstract-Syntaxes {joint-iso-itu-t remote-operations(4) remote-operations-abstract-syntaxes(12) version1(0)} *de l'Annexe B*,

remplacer la définition de:

AllValues{APPLICATION-CONTEXT:ac}

par la suivante: